

LE GRAND
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2024_152

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	58
Votants	74
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 décembre 2024

LE 19 décembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PROJET "CLINIQUE DU PARC" - VENTE PARCELLE AW895P (RUE DE L'INNOVATION ZAE CRÉ@VALLÉE NORD / C-C)

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. BELLOTEAU, Mme FAVARD, Mme REYS, M. VADILLO, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. TALLET donne pouvoir à M. REYNET
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
M. PERIER donne pouvoir à M. MARSAC
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. AUDI

PROJET "CLINIQUE DU PARC" - VENTE PARCELLE AW895P (RUE DE L'INNOVATION ZAE CRÉ@VALLÉE NORD / C-C)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Clinique du Parc est un établissement médico-chirurgicale privé, localisé au 26 Rue Paul-Louis Courrier, à Périgueux.

Que l'activité chirurgicale est principalement ambulatoire, avec réalisation d'actes de chirurgie orthopédique (hanche, genou, épaule, main, poignet, pied), chirurgie de la colonne vertébrale, chirurgie ORL, chirurgie ophtalmologique, endoscopie digestive, chirurgie stomatologue, chirurgie esthétique, médecine vasculaire, cardiologie, kinésithérapeutes libéraux, diététicienne, addictologue, radiologie (radiographies et échographies).

Que cependant, les locaux actuels ne sont plus adaptés à leur usage, et ne permettent pas le développement de nouveaux services.

Que plus précisément, les axes de développement de la clinique concernent :

- l'activité ophtalmique, de la consultation au bloc opératoire ;
- la création d'un service SOS main ;
- la création d'une maison de santé pluridisciplinaire pour une prise en charge global des patients et parcours de soins coordonnés médical, chirurgical et paramédical (avec notamment réduction des délais de prise en charge kinésithérapie en post opératoire pour les patients en orthopédie) ;
- la prise en charge du sportif ;
- le développement de l'imagerie 3D.

Que tous ces axes de développement sont basés sur des études de marchés réalisées par la Clinique du Parc. Cela engendrera une augmentation de 30% du personnel (sur 90 emplois actuels).

Que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP) possède un ensemble de parcelles, situées Rue de l'innovation, dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Crée@vallée Nord, à COULOUNIEIX-CHAMIERS : l'ensemble est composé de 2 îlots, situés de part et d'autre de la rue (parcelle AW 895p).

Plan de piquetage :



Considérant que le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques, sollicité le 16 septembre 2024, a rendu son avis le 18 octobre 2024, et précise une valeur vénale arrondie à 1 105 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 % (soit 994 500€).

Que par ailleurs, la délibération DD113-2016 du 30 juin 2016 autorisait la vente des parcelles AW774 et AW895p entre 35 et 50€ HT/m², selon un découpage précis et avec un possible rabais de 20 %.

Que cependant, un piquetage géo-référencé a été réalisé le 28 juin 2023, permettant d'arrêter la superficie totale du lot avec plus de précisions.

Qu'ainsi, compte tenu du développement de la Clinique du Parc, il est proposé de vendre la parcelle AW895p au prix de 994 500 € HT, auquel s'ajoutera le montant de la TVA sur marge.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le

DD2024_152
S2LO

ID : 024-200040392-20241219-DD2024_152-DE

- Décide de vendre à la Clinique du Parc, représentée par Olivier TOUCHARD, Président du Conseil d'Administration, ou toute autre société substituable, le lot de 31 571 m² issu de la parcelle AW895p, situé Rue de l'innovation, dans la ZAE Cré@vallée Nord, à COULOUNIEIX-CHAMIERS, au prix de 31,50€ HT/m², soit un montant total de 994 500€ HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge;
- Désigne Maître Julien COPPENS, de la SCP Anne PILLAUD, Vincent BARNERIAS-DESPLAS, Mathilde VAUBOURGOIN et Julien COPPENS, pour rédiger l'acte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 09/01/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 09/01/2025	Périgueux, le 09/01/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE	Le Président, Jacques AUZOU
	